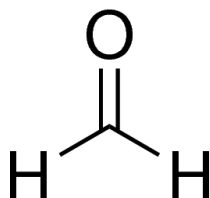


**MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
:  
N° Index : 605-001-00-5  
N° CE : 200-001-8  
N° CAS : 50-00-0  
Code du produit : 00146  
Formule brute : CH<sub>2</sub>O  
Structure chimique :



Synonymes : Formalin

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.  
Réservé à un usage professionnel.

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 H301  
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 H311

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

|   |      |
|---|------|
| Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3                                      | H331 |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B                                      | H314 |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1  | H317 |
| Cancérogénicité, catégorie 2  | H351 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 1 | H370 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 | H335 |

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS06

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom          | Identificateur de produit  | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|--------------|--|---------|--|
| Eau          | (N° CAS) 7732-18-5<br>(N° CE) 231-791-2                          | 47 - 55 | Non classé   |
| Formaldéhyde | (N° CAS) 50-00-0<br>(N° CE) 200-001-8<br>(N° Index) 605-001-00-5 | 37 - 41 | Acute Tox. 2 (Dermal), H310<br>Acute Tox. 3 (Inhalation), H331<br>Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Carc. 2, H351<br>STOT SE 3, H335<br>Skin Sens. 1, H317 |
| méthanol     | (N° CAS) 67-56-1<br>(N° CE) 200-659-6<br>(N° Index) 603-001-00-X | 8 - 12  | Flam. Liq. 2, H225<br>Acute Tox. 3 (Inhalation), H331<br>Acute Tox. 3 (Dermal), H311<br>Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>STOT SE 1, H370   |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Susceptible de provoquer le cancer.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Mesures spécifiques (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). NE PAS faire vomir.

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                            | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.                                       |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Mortel par contact cutané.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque des lésions oculaires graves.   |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Toxique en cas d'ingestion.  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau. |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |
|------------------------------|--|

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Procédures d'urgence     | : Aérer la zone. Stopper la fuite.                       |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. |
|-----------------------|---|

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |   |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.   |

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |  |
|------------------------|--|
| Mesures techniques     | : Se conformer aux réglementations en vigueur.     |
| Conditions de stockage | : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Produits incompatibles | : Agent oxydant. Bases fortes.                     |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Protection des mains               | : des gants de protection                          |
| Protection oculaire                | : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.  |
| Protection de la peau et du corps  | : Porter un vêtement de protection approprié       |
| Protection des voies respiratoires | : Porter un équipement de protection respiratoire. |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : Clear Colorless.         |
| Odeur  | : Piquant(e).              |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 2.8                      |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : -150 °C                  |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : 96 °C                    |
| Point d'éclair   | : 64 °C                    |
| Température d'auto-inflammation                        | : 300 °C                   |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                                     | : 1.3 mm Hg at 20°C        |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : 1.04                     |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique  | : 1.08 g/cm <sup>3</sup>   |

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Solubilité             | : Eau: Infinitely soluble  |
| Log Pow                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité  | : 0.07 - 0.73 vol %        |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Contact avec l'air. Rayons directs du soleil. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation.

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| ATE CLP (voie orale)             | 100 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (voie cutanée)           | 300 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (gaz)                    | 700 ppmv/4h                 |
| ATE CLP (vapeurs)                | 3 mg/l/4h                   |
| ATE CLP (poussières, brouillard) | 0.5 mg/l/4h                 |

|  |  |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.<br>pH: 2.8 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite<br>pH: 2.8                |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                       |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé   |
| Cancérogénicité                              | : Susceptible de provoquer le cancer.  |

Toxicité pour la reproduction : Non classé

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 2209

N° ONU (IMDG) : 2209

N° ONU (IATA) : 2209

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

N° ONU (ADN) : 2209  
N° ONU (RID) : 2209

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : FORMALDÉHYDE EN SOLUTION  
Désignation officielle de transport (IMDG) : FORMALDÉHYDE EN SOLUTION  
Désignation officielle de transport (IATA) : Formaldehyde solution  
Désignation officielle de transport (ADN) : FORMALDÉHYDE EN SOLUTION  
Désignation officielle de transport (RID) : FORMALDÉHYDE EN SOLUTION  
Description document de transport (ADR) : UN 2209 FORMALDÉHYDE EN SOLUTION, 8, III, (E)  
Description document de transport (IMDG) : UN 2209 FORMALDÉHYDE EN SOLUTION, 8, III  
Description document de transport (IATA) : UN 2209 Formaldehyde solution, 8, III  
Description document de transport (ADN) : UN 2209 FORMALDÉHYDE EN SOLUTION, 8, III  
Description document de transport (RID) : UN 2209 FORMALDÉHYDE EN SOLUTION, 8, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8  
Étiquettes de danger (ADR) : 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8  
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8  
Étiquettes de danger (IATA) : 8



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8  
Étiquettes de danger (ADN) : 8



# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8  
Étiquettes de danger (RID) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage


Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Groupe d'emballage (ADN) : III  
Groupe d'emballage (RID) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9  
Dispositions spéciales (ADR) : 533  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1  
Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :   
Code de restriction en tunnels (ADR) : E  
Code EAC : •2X

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

---

### - Transport maritime

|   |   |
|---|---|
| Instructions d'emballage (IMDG)             | : P001, LP01  |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG)        | : IBC03   |
| Instructions pour citernes (IMDG)           | : T4  |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP1   |
| N° FS (Feu)                                 | : F-A   |
| N° FS (Déversement)                         | : S-B   |
| Catégorie de chargement (IMDG)              | : A   |
| Propriétés et observations (IMDG)           | : Colourless, clear liquid, with a suffocating pungent odour. Usually stabilized with methyl alcohol. Miscible with water. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes. |
| N° GSMU                                     | : 132   |

### - Transport aérien

|   |        |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E1   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y841 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1L   |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 852  |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 5L   |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 856  |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 60L  |
| Dispositions spéciales (IATA)   | : A803 |
| Code ERG (IATA)   | : 8i   |

### - Transport par voie fluviale

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Code de classification (ADN)     | : C9     |
| Dispositions spéciales (ADN)     | : 533    |
| Quantités limitées (ADN)         | : 5 L    |
| Quantités exceptées (ADN)        | : E1     |
| Transport admis (ADN)            | : T      |
| Équipement exigé (ADN)           | : PP, EP |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 0      |

### - Transport ferroviaire

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Code de classification (RID)   | : C9                      |
| Dispositions spéciales (RID)   | : 533                     |
| Quantités exceptées (RID)  | : E1                      |
| Instructions d'emballage (RID)   | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)         | : MP19                    |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)           | : T4                      |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1                     |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID)                                  | : L4BN                    |
| Catégorie de transport (RID)   | : 3                       |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)                          | : W12                     |
| Colis express (RID)  | : CE8                     |

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Formaldéhyde est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Class for fire hazard : Classe III-1

Store unit : 50 litre

Remarques concernant la classification : Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

# FORMALDEHYDE SOLUTION Extra Pure

## Fiche de données de sécurité

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 2 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2                                    |
| Acute Tox. 3 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3                                    |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3                                      |
| Acute Tox. 3 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3                                      |
| Carc. 2                   | Cancérogénicité, catégorie 2  |
| Eye Dam. 1                | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                         |
| Flam. Liq. 2              | Liquides inflammables, catégorie 2  |
| Skin Corr. 1B             | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B                                      |
| Skin Sens. 1              | Sensibilisation cutanée, catégorie 1  |
| STOT SE 1                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 1 |
| STOT SE 2                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 2 |
| STOT SE 3                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 |
| H225                      | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H301                      | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H310                      | Mortel par contact cutané.  |
| H311                      | Toxique par contact cutané.   |
| H314                      | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H317                      | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318                      | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H331                      | Toxique par inhalation.   |
| H335                      | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H351                      | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H370                      | Risque avéré d'effets graves pour les organes.                                    |
| H371                      | Risque présumé d'effets graves pour les organes.                                  |

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*